

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°05
Séance du 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : 13
Date de la convocation : 12 février 2024

Présents et représentés : 11
Date d'affichage : 12 février 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

N° 05 - Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Montmerle

Un enfant de Garnerans porteur de handicap est scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Montmerle sur Saône.
Les frais de scolarité doivent être pris en charge par la commune de résidence.
Le couple étant divorcé les frais seront répartis entre Garnerans et Lurcy.
Pour indication le coût moyen élève en 2022-2023 était de 363 € à l'école de Montmerle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Montmerle.**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

